

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
**Séance du Mardi 30 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 30 janvier, à 19 heures 04, le Conseil municipal de la Commune de LE PALAIS, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation en date du 25 janvier 2024 mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents adressés au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Tibault GROLLEMUND, Maire.

**Etaient présents :** Le Maire Tibault GROLLEMUND.

Adjoints : Martine COLLIN, Pierre-Paul AUBERTIN (arrivé 19h20), Sylvie TRÉMÉAC-PICHOT, Georges MIGNON,

Conseillers : Catherine BARBOTIN, Francis VILLADIER, Thibault TARDIF, Noëlle SCHLUMBERGER, Noémie SOULIER, Soazig LANCO, Jean-Claude LORIOT, Guillaume CHATELAIN, Karol KIRCHNER, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU (arrivé 19h06), Carine LE HEN

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir :** Jean-Luc GUENNEC à Tibault GROLLEMUND, Ronan Pierre BARRÉ à Catherine BARBOTIN, Béatrice TERRIEN à Francis VILLADIER, Aude Portugal à Martine COLLIN

**Etaient excusées :** Monique PAUL, Catherine MAREC, Marie-Céline GUILLERME

Secrétaire de séance : Thibault TARDIF

Quorum : 12      Nombre de conseillers en exercice : 23      Présents : 16      Votants : 20

**Délibération n° 005-24**

**FINANCES – Budget principal - modification du plan de financement relatif à l'aménagement d'une liaison douce Route du Grand Phare – tranche 1-**

Vu la délibération n°018-22 en date du 29 avril 2022 approuvant le projet d'aménagement d'une liaison douce Route du Grand Phare tranche 1 et son plan de financement ;

Vu la délibération n°076-22 en date du 10 novembre 2022 approuvant le projet d'aménagement d'une liaison douce Route du Grand Phare tranche 1 et la modification de son plan de financement ;

Considérant la politique engagée par la municipalité pour développer les mobilités douces dans le cadre de « Petite Ville de Demain », confortée par la Région Bretagne, autorité organisatrice de mobilités sur le territoire de Belle-Ile-en-Mer ;

Considérant que la mobilité constitue l'un des enjeux prioritaires du « Contrat de Relance et de Transition Ecologique » ;

Considérant l'arrêté du préfet en date du 6 juillet 2022 accordant une subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à hauteur de 84 000€ ;

Considérant qu'il est nécessaire d'ajouter l'acquisition de terrains pour la voie verte (1240.00€) + Etudes (9750€) + Géomètre (5783.85€) soit un montant total des dépenses de 313 318.48 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de modifier le plan de financement de l'opération comme suit :

Dépenses (montants en euros HT)		Recettes prévues selon délibération n°076-22 du 10.11.22 (montants en euros HT)			Recettes modifiées (montants en euros HT)		
Travaux	296 544.63 €	Etat - DSIL 2022	84 000.00 €	28%	Etat - DSIL 2022	84 000.00 €	26.81%
Acquisition de terrains pour la voie verte	1 240.00 €	CD 56 - Mobilités douces	88 963.39	30%	CD 56 - Mobilités douces	93 995.54 €	30%
Etudes	9 750.00 €	Autofinancement	123 581.24 €	42%	Autofinancement	135 322.94 €	43.19%
Géomètre	5 783.85 €						
<b>TOTAL</b>	<b>313 318.48 €</b>		296 544.63 €	100%	<b>TOTAL</b>	<b>313 318.48 €</b>	<b>100%</b>

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve le plan de financement modifié relatif au projet d'aménagement d'une liaison douce route du Grand Phare tranche 1,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat et du Département,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Tibault GROLLEMUND.

